



Publié le 16 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 029-212900310-20250716-DEC202524-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

DECISION n° 2025-24
DOMAINE DE LA DECISION : 7.1 Décisions budgétaires
Virement de crédits - exercice 2025

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2022-04 en date du 4 mars 2022 relative à la nomenclature M57 : régime d'amortissement des immobilisations et fongibilité des crédits,
Vu le vote du budget primitif 2025 autorisant le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel
Vu la délibération du conseil municipal n°2025-43 en date du 9 juillet 2025 relative à la souscription par la commune d'une action auprès de la SPL « Destination Quimperlé les rias » qui prévoit l'inscription des crédits nécessaires,
Considérant l'insuffisance de crédits au chapitre 26, en section dépenses d'investissement,

DECIDE

Article 1 : de procéder au virement de crédit suivant :

Budget principal

Chapitres	Articles	Libellés	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
26	261	Titres de participation	0.00 €	500,00 €	500,00 €
23	2313	Construction en cours	2 522 650.00 €	--500.00 €	2 522 150.00 €
TOTAL DEPENSES			2 522 650.00 €	0,00 €	2 522 150.00 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère et M. la Trésorier de Quimperlé.

Article 4 : Le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 16 Juillet 2025,
Pour le Maire empêché,
L'adjoint à l'urbanisme,
Denez DUIGOU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.